



PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT TERMES DE REFERENCES

I. Informations sur le Poste

Titre du Poste :	Consultant chargé de l'élaboration du programme de réparation
Type de contrat :	IC
Niveau :	BAC+5 ou d'un Doctorat en sciences sociales (droits de l'homme, sciences politiques)
Superviseur Direct :	Coordination CoSED et Responsable de la Composante Cohésion Sociale
Lieu d'affectation :	Ouagadougou
Durée :	Deux (02) mois

II. Contexte Organisationnel

Les élections présidentielles et législatives de novembre 2015 après l'insurrection populaire d'octobre 2014 ont marqué le retour du Burkina Faso à une vie constitutionnelle normale. A l'issue de cette insurrection, une charte a été adoptée le 16 novembre 2014 par les forces vives de la nation en vue de régir une transition d'une durée d'un an, dans la perspective d'un retour à un ordre constitutionnel normal. Ainsi, conformément aux dispositions de ladite charte, les élections couplées présidentielles/législatives et municipales prévues pour se tenir respectivement en octobre 2015 et janvier 2016, furent reportées suite à une tentative de coup d'état militaire le 16 septembre 2015. Après l'échec de ce putsch, les élections présidentielles et législatives couplées se sont finalement tenues le 29 novembre 2015 et les municipales le 22 mai 2016.

Ce retour à une vie constitutionnelle normale ne doit point occulter les faiblesses et les dysfonctionnements qui ont altéré le système démocratique burkinabè, car si la volonté de modification de l'article 37 de la constitution a été l'élément déclencheur de l'insurrection populaire d'octobre 2014, en toile de fond, la crise structurelle du système de gouvernance en est la cause lointaine.

Ainsi, un certain nombre de défis subsistent pour assurer la paix et la stabilité durables du pays. En plus de la nécessité urgente de répondre à la forte demande sociale et les inégalités, les défis de la solidarité nationale et de la cohésion sociale, de la réconciliation nationale, de la consolidation de l'Etat de droit, de l'accès à la justice et surtout de la sécurité prenant en compte des besoins différenciés des hommes et des femmes sont à relever.

Tel est le cadre dans lequel le COSED a été élaboré afin de soutenir les efforts du Burkina Faso dans la consolidation de l'Etat de droit et de la Cohésion sociale à travers le renforcement des capacités des institutions en charge de la justice, des droits humains des acteurs de la sécurité, des acteurs œuvrant dans le contrôle citoyen de l'action publique, des institutions, des acteurs en charge de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale et des acteurs étatiques et communautaires de prévention et de gestion des conflits.

Plus spécifiquement, le programme entend contribuer à:

- Améliorer l'offre et la demande en justice et Droits Humains ;

- Renforcer la sécurité (gouvernance sécuritaire et sécurité communautaire) ;
- Améliorer la cohésion sociale et la réconciliation nationale.

S'agissant du HCRUN, l'institution a été créée par la Loi N°074-2015/CNT du 6/11/2015 avec pour missions de mettre en œuvre les recommandations formulées par la sous-commission vérité, justice et réconciliation nationale de la commission de réconciliation nationale et des réformes. Nonobstant le contexte socio-politique et sécuritaire difficile, le HCRUN a mené comme toute autre commission de réconciliation des activités de renforcement de ses capacités, d'acquisition et de partages d'expériences, de mise en réseau avec les acteurs politiques, les médias et les organisations de la société civile. Elle a également su bâtir un capital de confiance avec les associations de victimes dont les dossiers lui ont été transmis. Enfin, face aux contraintes financières de l'Etat eu égard à la crise sécuritaire l'institution n'a cessé de réorganiser ses activités y compris au titre de la mobilisation des ressources avec nombre de partenaires.

Dans cette veine, sept principaux livrables de ces activités ont suscité un intérêt bienveillant de la part du COSED.

Il s'agit de:

- *90% des Conseillers formés maîtrisant le droit à la réparation et ses modalités opérationnelles ;*
- *Un programme de réparation validé ;*
- *90% des formés maîtrisant l'organisation des audiences publiques, privées et in camera*
- *1 Rapport d'évaluation sur la mise en place d'une base de données est disponible ;*
- *1 Base de données est mise en place et ;*
- *12 émissions « Sur les chemins de la réconciliation et de la cohésion » réalisées et rediffusées au moins une fois.*

Les présents termes de référence portent sur le profil du consultant à recruter pour l'élaboration du programme de réparation.

III. Fonctions / Principaux Résultats Attendus

Placé/e sous la supervision du Conseiller Technique Justice et Réconciliation, le Consultant devra exécuter de manière non limitative élaborer un programme de réparation

Outiller les membres de la coordination sur de nouvelles techniques de prévention et de gestion des conflits communautaires ; Faire des simulations sur des cas pratiques de prévention et de gestion des conflits communautaires ; Elaborer des cas pratiques pour les travaux de groupes ; Doter l'équipe de coordination d'un guide descriptif sur l'utilisation des techniques enseignées.

IV. Principales Tâches à accomplir

Sous réserve des délibérations du HCRUN en la matière, le Consultant aura deux tâches principales.

- Organiser une session de renforcement des capacités des conseillers sur le droit à la réparation et ses modalités opérationnelles
- Fournir des conseils stratégiques et une assistance technique substantive en matière de facilitation du processus d'élaboration du programme de réparations.
 - Répondre aux préoccupations du HCRUN sur les dispositions idoines à envisager pour surmonter les obstacles liés au processus de conception et de mise en œuvre d'un programme de réparation ;
 - Conformément au principe de la centralité des victimes, dans le cas où celles-ci choisissent la voie judiciaire pour obtenir réparation de leurs préjudices, conseiller le HCRUN sur les mécanismes à mettre en place pour que leur choix soit respecté ;
- Par ailleurs, le consultant devra élaborer sous réserve des orientations du HCRUN, le programme de réparation de l'institution en tenant compte entre autres, des aspects suivants :
 - Les objectifs de la réparation selon l'histoire des violations des droits de l'homme du pays ;
 - Le cadre national et international régissant les réparations selon le pays ;
 - Les initiatives de réparation déjà conduites dans le passé et leur lien avec les initiatives relevant de la compétence du HCRUN ;
 - Les conditions d'éligibilité aux réparations ;
 - Les clauses dérogatoires ;
 - Les décisions du HCRUN sur les réparations individuelles et les réparations collectives ;
 - Les liens entre les mesures adoptées et celles relevant des juridictions ;
 - La prise en compte du genre dans le programme de réparation envisagé ;
 - Les modalités utilisées dans l'examen des dossiers y compris ceux retenus pour les réparations ;
 - Les axes stratégiques du programme de réparation ;
 - Les mécanismes de mise en œuvre du programme de réparation ;
 - La confirmation de la liste des victimes éligibles ;
 - Les principes directeurs à prendre en compte dans la conduite du programme de réparation ;
 - Les propositions d'ordre législatif ou réglementaire devant régir la mise en œuvre du programme de réparation ;
 - Contribuer également à la conception d'une synthèse du programme de réparation en vue de son insertion dans le rapport final de l'institution.

V. Durée

Il /Elle sera recruté pour une durée de deux (02) mois.

- Le poste est basé à Ouagadougou au siège du HCRUN sis à Ouaga 2000.

VI. Qualifications

Education :

- Être titulaire d'un BAC+5 ou d'un Doctorat en sciences sociales (droits de l'homme, sciences politiques).
- Avoir une connaissance approfondie des questions liées aux réparations des victimes

Expérience	<ul style="list-style-type: none"> • Expérience avérée à un poste similaire et expérience pratique d'au moins 10 ans en matière de protection et de promotion des droits humains. • Avoir des capacités avérées et confirmées en matière de rédaction des programmes liés aux questions de justice transitionnelle • Une expérience antérieure dans un environnement marqué par des impératifs de confidentialité serait un atout
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Aborder constamment le travail avec énergie et une attitude positive et constructive; • Une excellente communication écrite; • Rester calme, posé et de bonne humeur même dans les moments de pression; • Faire preuve de neutralité dans les analyses; • Démontrer une ouverture d'esprit au changement et à gérer les situations complexes et; <p>Rendre le travail demandé dans les délais prescrits.</p>
Langues :	<ul style="list-style-type: none"> • Pratique courante du français (écrit et oral).

VII. Condition de participation

Etre un individu libre de tout engagement contractuel pendant la durée du contrat.

Soumettre un dossier de candidature comprenant un CV, une offre technique et une offre financière.

7.1. Contenu de la proposition technique

Une offre technique ressortant les éléments ci-après:

- La lettre de soumission de candidature;
- L'analyse et la compréhension des termes de référence;
- La méthodologie de travail;
- Un chronogramme d'exécution de la mission;
- Le curriculum vitae actualisé et signé;
- Attestations de travaux de similaires;
- 03 références au moins faisant ressortir que le (la) consultant (e) a déjà rendu des services similaires.

La méthodologie proposée par le/la candidat (e) retenu (e) pourra être amendée par la suite à la lumière de la revue documentaire et les exigences de l'organisation en la matière pour être soumis à la validation du comité d'évaluation et/ou de suivi.

7.2. Contenu de la proposition financière

Une offre financière présentant les détails estimatifs:

- il est demandé au/à la consultant (e) de préparer le tableau de coûts sous forme d'une enveloppe distincte de la réponse à l'invitation à soumission. Tous les coûts et tarifs doivent être exempts de toute taxe, le PNUD étant exonéré d'impôts;

- le formulaire doit être utilisé pour préparer le tableau des coûts qui se compose des honoraires, des indemnités de subsistance (s'il y'a lieu) et divers.

NB: les frais liés à l'organisation des ateliers seront pris en charge directement par le programme et/ou le consultant.

Le calendrier des paiements sera accepté à la signature du contrat et sera progressif en fonction de la séquence des livrables. Le paiement définitif sera effectué après la livraison des livrables et l'évaluation satisfaisante.

VIII. Méthode de sélection

La proposition technique est évaluée sur la base de son degré de réponse à la mission (Termes de Référence).

Les candidatures reçues seront évaluées sur la base de leurs qualifications et leurs expériences. Ainsi, les consultants intéressés sont invités à soumettre une proposition technique (bref exposé de la méthodologie/approche à appliquer pour exécuter le travail) ainsi qu'une proposition financière détaillée.

L'évaluation des propositions se déroule en deux temps. L'évaluation de la proposition technique est achevée avant l'ouverture et la comparaison des propositions financières. La proposition technique est évaluée sur la base de son degré de réponse aux termes de référence. La proposition financière des soumissions ne sera considérée que pour les soumissionnaires qui remplissent les critères requis et ayant obtenu au moins un score de 70% après l'évaluation de son offre technique.

Lors d'une deuxième étape, les offres financières de tous les Soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale de 70% seront comparées.

L'approche utilisée est celle du meilleur rapport qualité/prix (ou score combiné): elle combine les qualifications des soumissionnaires ayant obtenu au moins un score de 70% à l'issue de l'évaluation de l'offre technique et sa proposition financière.

La proposition financière représentera 30% de l'ensemble des points de l'évaluation du soumissionnaire.

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant obtenu le pourcentage le plus élevé, après la combinaison des scores de l'évaluation de l'offre technique (représentant 70% du total) et ceux de l'offre financière (représentant 30% du total).

XII. Présentation des offres

La proposition technique et la proposition financière seront préparées et envoyées à l'adresse : offres.burkina@undp.org

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leurs offres technique et financière avant **le jeudi 10 septembre 2020** à 12 heures 00 minutes.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Les offres parvenues hors délai ne sont pas recevables.